

**Licence Professionnelle
Conduite de Projets Territoriaux Durables**

PROGRAMME DÉTAILLÉ

SEMESTRE 5

UE1 : Repères et approches ; mise à niveau (42 h, 4 ECTS)

Afin de permettre aux étudiants en LP-CPTD d'aborder dans de bonnes conditions la formation proprement dite, et ce, quel que soit leur parcours universitaire antérieur, l'année débute par un cycle de "mise à niveau" qui s'étend sur trois semaines.

- Approches spatiales des aires métropolitaines (6 h)
- Approches sociologiques des aires métropolitaines (6 h)
- Introduction aux approches institutionnelles (6 h)
- Introduction aux approches managériales (6 h)
- Introduction aux approches économiques (6 h)
- Introduction aux approches environnementales (6 h)
- Éléments de sociologie générale (6 h)

UE2 : Outils d'analyse 1 (99 h, 8 ECTS)

Les enseignements des UE2 et UE3 visent à amener les étudiants en LP-CPTD, à maîtriser les outils théoriques nécessaires pour appréhender les enjeux (sociaux, environnementaux, spatiaux, économiques, politiques...), la cohérence et la soutenabilité des projets de développement territorial.

Action publique territoriale (33 h)

L'objectif du cours est, tout à la fois, de connaître les acteurs, les stratégies et les instruments du développement durable, d'en comprendre les enjeux et les usages, d'en interroger, enfin, l'impact, tant sur le contenu des politiques publiques que sur les configurations d'acteurs et les modes de régulation de l'action publique.

Le cours s'efforcera d'articuler les approches descriptives des politiques et des dispositifs, les analyses théoriques, visant à saisir les dynamiques et les processus en œuvre, les illustrations et les études de cas tirées de l'observation empirique, des travaux d'évaluation et des bilans d'expériences. Le terrain français sera privilégié, mais on s'efforcera d'ouvrir le cours aux approches comparatives et, bien sûr, aux politiques menées aux échelles internationale et européenne.

Trois axes principaux seront abordés, qui constitueront la trame générale du cours :

- Politiques de développement durable
 - Genèse et institutionnalisation du « développement durable »
 - Acteurs, instruments et dispositifs
 - Obstacles à la mise en œuvre
- Politiques urbaines et gouvernement des villes
 - L'inscription du développement durable dans les agendas urbains
 - Le développement durable dans les politiques et les projets urbains
 - Développement durable, gouvernance urbaine et société locale
- Controverses, débats publics et citoyenneté
 - Les dispositifs participatifs : agendas 21, débats publics, etc.
 - Controverses, débats sociaux, mobilisations
 - Le développement durable, objet de critiques

Management Responsable des Organisations (33 h)

Les enseignements de « Management responsable des organisations », délivrés par des universitaires et des professionnels, touchent autant les entreprises que les associations ou les collectivités territoriales, qui sont des acteurs majeurs, et souvent des partenaires, des projets territoriaux durables.

Ainsi seront étudiés l'enjeu et la modernité des actions des associations menées pour l'intérêt général, soit dans un partenariat avec les pouvoirs publics, soit à leur seule initiative. Les associations étudiées sont principalement celles qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion, les acteurs de la société civile, les " fabriques d'initiatives citoyennes", pour sensibiliser les étudiants au champ des possibles qu'offre le statut associatif, tel que défini par la loi de 1901.

Cependant, devant les restrictions budgétaires actuelles du secteur public, les porteurs de projet, qu'ils soient associations ou organisations dans un sens plus large, sont aujourd'hui dans l'obligation de mettre en place de nouvelles stratégies de financement. Il est proposé de se questionner sur la faisabilité et la durabilité d'un projet, par la connaissance des modes de financement et des attentes des financeurs.

Enfin, dans un contexte de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et plus globalement des organisations, sera abordée la notion d'éthique, au niveau théorique, historique et empirique, dans son application dans les organisations. L'acquisition de ce prérequis permet de comprendre ensuite les enjeux de la RSE pour les organisations et pour les consommateurs et les citoyens, ainsi que les outils de la mise en place d'un management responsable. Enfin, dans ce cadre, sera étudié le rôle incitateur des pouvoirs publics.

Ainsi, les enseignements du module rassemblent autant la vision éthique historique de la RSE, que l'application dans les faits de cette vision (via les normes, les labels, la législation, ...), qu'un développement plus comptable ayant trait au financement de projets territoriaux et à la compréhension des différents modes de financement possibles.

Économie du développement durable (33 h)

La prise en compte des impératifs du développement durable suppose de revisiter le cadre, les perspectives et les modalités, du développement économique, à tous les échelons territoriaux. Cependant, la préoccupation de la soutenabilité environnementale et sociale du développement étant relativement récente, les réflexions et apports des économistes en la matière sont encore fragmentaires, dispersés, et peu structurés sur le plan théorique.

Dans ce cadre encore embryonnaire, le cours vise à :

- Familiariser les étudiants avec la redéfinition globale des conditions du développement économique, qui découle de l'impératif de soutenabilité environnementale et sociale, et de l'attention portée au bien-être des générations futures.
- Les conduire à appréhender et à s'appropriier les outils théoriques et les connaissances empiriques nécessaires à la prise en compte des impératifs du développement durable, dans les initiatives, projets, activités et comportements économiques.
- Les initier aux stratégies, instruments et indicateurs, dont peuvent se saisir les différents acteurs (puissance publique, marché, tiers-secteur, individus) pour renforcer la soutenabilité environnementale et sociale du développement économique.

À titre d'introduction, après une entrée en matière empirique, on retracera rapidement l'émergence des préoccupations environnementales, puis la genèse du concept de développement durable. On expliquera ensuite comment, au cours des dernières décennies, l'économie s'est peu à peu ouverte à des thèmes de réflexion en rapport, direct ou indirect, avec le développement durable.

Le cours se compose de trois grands chapitres :

- Économie des ressources naturelles et de l'environnement
- Alternatives transdisciplinaires (économie circulaire et découplage, économie écologique, décroissance et convivialisme)
- Les instruments économiques des politiques de développement durable

UE3 : Outils d'analyse 2 (69h, 6 ECTS)

Environnement, ressources, énergie, déchets (33 h)

Théories de l'espace urbain et de la ville durable (33 h)

Les enseignements de "Théories de l'espace urbain et de la ville durable" se divisent en deux modules :

Programme d'initiation à l'espace construit (12 h)

Ce programme vise à :

- Développer les capacités de sensibilité des étudiants à l'espace construit (architecture et urbanisme).
- Observer et savoir analyser un bâtiment ou un espace urbain par l'observation et par des moyens indirects (photos, plans, coupes ; usages, fonctions etc..) en le caractérisant.
- Développer une culture architecturale et savoir se situer dans l'environnement bâti.
- Utiliser de façon pertinente les outils d'expression (texte, schémas dessin, photo, mise en page etc..) en vue de restituer, de façon intelligible, un discours personnel sur l'espace et l'architecture.

Ce programme donne lieu à des visites de terrain (Aix, Marseille), et à la constitution, par chaque étudiant(e), d'un dossier personnel.

En relation avec les caractéristiques historiques, esthétiques, techniques, conceptuelles de l'architecture, et les informations engrangées lors des visites locales, ce dossier doit permettre à l'étudiant d'analyser un lieu construit, de dégager une problématique de l'architecture, qu'il définira et illustrera par des expressions personnelles, tant sur la forme (schémas, dessins, photos, textes, mise en page...), que sur le fond (idées, problématiques, pertinence, originalité).

Planification locale et protection de l'environnement (21 h)

Ce cours s'articule autour de trois thèmes :

- Les modalités spatiales et les facteurs de la croissance urbaine. Il s'agit de comprendre la formation récente des tissus urbains et des paysages. Une fois ces mécanismes intégrés, on peut anticiper la façon dont les besoins sociaux vont être satisfaits (habitat, économie, équipements publics, etc.), suscitant parfois l'émergence de points de conflits entre enjeux de développement et enjeux environnementaux.
- Compréhension et maîtrise des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Plusieurs points sont abordés : le contenu du Rapport de Présentation, les zonages et leur règlement, les procédures d'élaboration ou révision du document. Il s'agit de comprendre pourquoi et comment un projet politique doit se traduire réglementairement. L'analyse des acteurs institutionnels, de la commune au juge administratif, en passant par les associations de protection de l'environnement, permet d'aborder la notion de gouvernance.
- Le PLU dans la pyramide des normes environnementales. Il s'agit de découvrir les principaux documents que le PLU devra intégrer dans ses choix : documents de planification de niveaux supérieurs (Schéma de Cohérence Territoriale, Charte de Parc Naturels Régional, Schémas de Gestion des Eaux), outils de protection de la nature et des paysages (Sites classés, Conservatoire du Littoral, Réserves Nationales, etc.) ou inventaires naturels (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, réseau Natura 2000, Znieff, etc.). Cette logique d'intégration, ici appliquée à l'environnement, est transposable à d'autres thématiques (transports, logement social, etc.).

UE4 : Démarche de projet 1 (57 h, 6 ECTS)

Les enseignements des UE4, UE5 et UE6, très variés dans leur forme pédagogique (cours, interventions de professionnels, mises en situation, travaux collectifs, jeux d'acteurs, visites de terrain...), doivent permettre aux étudiants de maîtriser et de mettre en œuvre les principes, techniques et étapes (appréhender, diagnostiquer, élaborer, conduire, évaluer) de la méthodologie de projet.

Méthodologie de projet (12 h)

Atelier conduite de projet 1 (15 h)

Pour leur projet tuteuré, les étudiants, en apprentissage ou en formation à plein-temps, doivent répondre à des demandes réelles d'organismes publics, privés ou relevant de l'économie sociale, et sont, pour cela, placés sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur appartenant à l'organisme commanditaire. L'"Atelier conduite de projet" offre aux étudiants, la possibilité de travailler concrètement à la conduite de leur projet, en bénéficiant de l'encadrement de professionnels expérimentés et des interactions entre les différents groupes de travail. Il leur permet également de mieux articuler l'expérience professionnelle que constitue le projet tuteuré, avec la formation dispensée. La formalisation de cet apprentissage donne lieu à la réalisation d'un document de méthode qui reprend les processus de travail mis en œuvre dans le cadre des projets tuteurés. Les diverses étapes qui ont permis l'élaboration du projet sont décrites et analysées. Ce document synthétique doit rendre compte de l'expérimentation de cette première démarche professionnelle. Par ailleurs, les étudiants présentent oralement leurs résultats devant les autres étudiants et une partie de l'équipe pédagogique.

Jeu de rôles : "ville en jeu" (21 h)

Jeu de rôles en équipes, s'appuyant sur la simulation d'une démarche de projet urbain sur un territoire réel et en relation avec la collectivité en charge de ce territoire. L'enjeu principal de ce projet portera sur la recherche des modalités de production d'un espace urbain durable. Le jeu de rôles permet aux étudiants, en situation active, une découverte du système d'acteurs qui opèrent dans un projet d'aménagement, il leur permet ainsi d'appréhender et d'éprouver des "savoirs-être".

Il leur donne l'occasion de s'initier à des démarches de travail et à la production de documents spécifiques :

- Analyse urbaine et diagnostic territorial
- Mise en évidence des enjeux et définition des objectifs du projet
- Élaboration du programme d'aménagement
- Rédaction d'un cahier des charges
- Conception du projet, dans ses dimensions urbaines, spatiales, environnementales et sociales.
- Synthèse, argumentation et présentation du projet devant une large assemblée

Éthique des projets territoriaux (9 h)

UE5 : Instruments de pilotage (66 h, 6 ECTS)

L'UE5 regroupe des enseignements à orientation pratique, grâce auxquels les étudiants acquièrent la maîtrise de certains outils, techniques ou langages, indispensables à la conduite de projets.

Principes et méthodes d'évaluation des projets (15 h)

Ces interventions visent à permettre aux étudiants :

- D'acquérir les connaissances théoriques et méthodologiques de base, sur l'évaluation.
- De développer les compétences nécessaires à l'évaluation d'un projet territorial.

À la fin du cycle, les étudiants devront :

- Connaître la genèse de l'évaluation en France et identifier les différentes approches.
- Maîtriser les enjeux liés à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation : De quoi parle-t-on ? À quoi ça sert ? Quel type d'évaluation pour un projet, un programme, une action ? Comment s'y prendre pour réaliser une évaluation ?
- Pouvoir construire les étapes de l'évaluation de son projet : définition du questionnement évaluatif, choix des outils de mesure, planification du suivi, production des résultats, partage et diffusion de l'analyse évaluative.
- Savoir adapter le processus évaluatif au projet à conduire et à l'environnement organisationnel (applicabilité du questionnement, des méthodes et techniques).
- Parvenir à bâtir des outils adaptés au système d'évaluation défini et suivant la nature des informations à rechercher.
- Identifier les obstacles et les limites à l'évaluation de projets ; intégrer les contraintes de temps et de coût du suivi nécessaire du projet pendant son exécution.
- Être en mesure de porter et de formaliser un jugement évaluatif sur le projet ; savoir le présenter, le partager et le diffuser.

Les exercices pratiques, guidés et autonomes, seront largement privilégiés pour que chacun soit en capacité de transformer les informations reçues en connaissances significatives. Les étudiants seront également invités à confronter leurs points de vue, pour favoriser l'émergence de négociations, et élaborer des solutions communes.

Systemes d'information géographique (18 h)

Ces séances, qui offrent un large panorama sur l'utilisation des logiciels SIG et géomatiques, visent à ouvrir des perspectives sur la richesse des outils disponibles. Elles s'organisent en trois axes :

- Initiation au logiciel SIG QGIS, afin de permettre une première utilisation dans le cadre des projets menés par les étudiants.
- Familiarisation avec certains ponts techniques entre OGIS et d'autres logiciels (Excel, Google Earth, Adobe Illustrator, ArcGis, Surfer...) pouvant contribuer au traitement de l'information géographique.
- Utilisation de QGIS dans la récupération et l'exploitation de données en ligne (INSEE...); initiation aux différents sites ou bases de données en ligne permettant de récupérer de l'information.

Techniques quantitatives et qualitatives d'enquête (18 h)

Ces enseignements présentent les grandes étapes de la démarche d'enquête en sociologie. À partir d'une recherche collective (le thème varie d'une année à l'autre), les étudiants s'initient à deux techniques d'enquête : l'entretien et le questionnaire.

- L'entretien semi-directif : conduite et analyse d'un entretien semi-directif
- Le questionnaire : élaboration, échantillonnage, passation, saisie et analyse

Anglais spécialisé (15 h)

Les enseignements d'Anglais s'articulent autour d'études de cas ou de thématiques liées à des projets ou des réalisations de développement territorial, en-deça et au-delà de nos frontières : tourisme de masse, divers types d'organisation sociale et spatiale, architecture verte, construction et sécurité, urbanisme raisonné, modes de transports alternatifs, développement durable, économie solidaire, commerce équitable, culture et art urbains, les femmes et la société...

Les étudiants travaillent par petits groupes ou en binômes, et pratiquent systématiquement, sur chaque thème, plusieurs activités orales et écrites :

- Des documents audio authentiques favorisent la compréhension orale
- Des simulations de mises en situation, des périodes de conversation à deux ou à plusieurs, permettent d'échanger oralement en anglais
- Des exercices de traduction, de reformulation, de compréhension et de synthèse régulièrement proposés entraînent à la pratique de la langue écrite.

Les étudiants sont invités à réaliser un dossier, d'une dizaine de pages, présentant un cas concret de projet de développement territorial durable. Chaque dossier est présenté oralement au cours d'une soutenance.

SEMESTRE 6

UE6 : Démarche de projet 2 (39 h, 4 ECTS)

Atelier conduite de projet 2 (18 h)

Voir UE4, Atelier conduite de projet 1

Lecture de l'espace urbain (21 h)

Les travaux dirigés de "Lecture de l'espace urbain" ont pour objectif de mener l'analyse d'un quartier ou d'un secteur urbain, afin d'aboutir à des préconisations de projet, élaborées à partir de cette analyse.

L'analyse urbaine porte sur une appréhension des espaces et des aménagements existants, croisée avec une analyse des pratiques sociales et une étude des groupes sociaux présents. À cette fin, les étudiants se rendront sur le terrain, pour relever la nature et les qualités des aménagements, observer les pratiques, questionner habitants, usagers et acteurs.

Ce travail de terrain sera ensuite traité et partagé entre les étudiants pour faire émerger les enjeux, définir les objectifs d'un projet, échafauder des propositions. Cette somme constituera un rapport d'étude collectif.

Cette session de travaux dirigés est menée en partenariat avec un acteur institutionnel (collectivité ou bailleur public), qui propose un sujet, une problématique intégrée au cadre de ses missions.

Les échanges avec ce partenaire permettent de mettre les étudiants en situation de "commande réelle".

UE7 : Acteurs du territoire (78 h, 6 ECTS)

Les enseignements de l'UE7 sont, pour l'essentiel, des interventions de professionnels, qui visent à fournir aux étudiants un éclairage sur différents champs d'application de la méthodologie de projets, et à leur faire appréhender les caractères et spécificités (territoires, pratiques, contexte politique, environnement juridique et institutionnel...) de différents acteurs et domaines du développement territorial durable : aménagement, environnement, insertion, consultation-concertation, développement économique, logement-habitat, transports, déchets, culture, sport et santé, éducation-sensibilisation, requalification urbaine...

Les interventions, très variées, se répartissent en deux grands pôles :

Habitat, espaces publics, mobilités, quartiers durables (39 h)

Cohésion sociale, développement économique, insertion (39h)

UE8 : Projet tuteuré (150 h, 8 ECTS)

Pour les étudiants à plein-temps

Travail d'équipe répondant à un besoin réel du commanditaire, le projet tuteuré a pour but de mettre l'étudiant en situation réelle, et de le familiariser avec les différentes étapes d'un projet.

Proposée par un acteur du territoire (institutionnel, associatif ou groupe privé), qui assure l'encadrement du groupe d'étudiants en coordination avec l'équipe pédagogique, la mission permet à l'étudiant de se confronter à la mise en œuvre concrète de la méthodologie de projet et au respect de la programmation, ainsi que de progresser en autonomie, en responsabilité, dans le travail d'équipe, dans la gestion des aléas...

Réalisé en groupe de trois à quatre étudiants, le projet tuteuré représente une durée minimale de travail de 150 heures pour chaque étudiant. Il donne lieu à la rédaction d'une note méthodologique, et à une présentation orale, devant un jury composé de professionnels et de membres de l'équipe pédagogique.

Pour les étudiants en alternance

Pour les étudiants en alternance, le projet tuteuré, réalisé auprès de l'employeur, correspond à une mission distincte de l'emploi occupé dans le cadre de l'alternance. Cette mission est encadrée par l'employeur, en coordination avec l'équipe pédagogique qui assure un suivi lors des périodes de formation.

Représentant une durée minimale de travail de 150 heures pour l'étudiant, le projet tuteuré donne lieu à la rédaction d'une note méthodologique et à une présentation orale devant un jury composé de professionnels et de membres de l'équipe pédagogique.

UE9 : Stage (12 ECTS)

Pour les étudiants à plein-temps, un stage de 12 semaines conclut la formation. Ce stage peut être prolongé de 1 à 10 semaines, jusque fin août au plus tard. En ce cas, la soutenance du rapport de stage aura lieu début septembre, ainsi que le jury d'attribution du diplôme.

La vocation du stage est très clairement professionnelle : réaliser, en responsabilité et de manière autonome, un projet ou une mission (dans le cadre d'un projet) en développement territorial durable, qui réponde à un besoin réel de l'organisation d'accueil.

Les domaines d'activité potentiellement concernés sont variés, pourvu que la mission s'inscrive dans une démarche de projet, et, si possible, dans une perspective explicite de développement durable : urbanisme, habitat, aménagement, environnement, développement économique, politiques sportives, action culturelle, économie sociale et solidaire, etc.

Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport. Ce document doit rendre compte de la mission réalisée, des choix opérés, de la méthode suivie et des résultats obtenus, mais aussi être l'occasion d'une analyse réflexive de l'étudiant sur sa pratique professionnelle, et d'une réflexion argumentée sur une thématique en rapport direct avec la mission.

Pour les étudiants en alternance, le « stage » est réalisé auprès de l'employeur, et se confond avec la mission négociée en amont du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activités. Le rapport doit rendre compte de la ou des missions

réalisées, des choix opérés, de la méthode suivie et des résultats obtenus, mais aussi être l'occasion d'une analyse réflexive de l'étudiant sur sa pratique professionnelle, et d'une réflexion argumentée sur une thématique en rapport direct avec la ou les missions accomplies durant l'année. Il doit être enrichi d'un bilan.

Dans les deux cas, le rapport de stage ou d'activités fait l'objet d'une **soutenance orale** qui conclut la formation. Deux sessions de soutenance sont prévues, l'une en juin et l'autre en septembre, pour les alternants ou les étudiants à plein temps ayant prolongé leur stage. Le jury est composé de deux correcteurs universitaires (votre tuteur et un second correcteur), ainsi que du maître de stage ou d'apprentissage, qui est systématiquement convié.

Le suivi des stages et des missions est assuré par un enseignant référent, qui en est responsable. C'est à lui qu'il appartient de valider les lieux et missions de stage ou, pour les alternants, les orientations choisies pour la rédaction du rapport d'activité. Un livret de référence sera distribué en cours d'année. Y sont développés tous les attendus de l'équipe pédagogique, tant pour la rédaction du rapport que pour sa soutenance orale.